

## **Avis de l'administrateur en chef : financement de Emerade<sup>MC</sup> (Auto-injecteurs d'épinéphrine) dans le cadre du programme allergène**

**21 octobre 2020**

L'administrateur en chef du Programmes publics de médicaments de l'Ontario (PPMO) a approuvé le financement des auto-injecteurs d'épinéphrine Emerade<sup>MC</sup> 0,3 mg/0,3 mL et 0,5 mg/0,5 mL dans le cadre du programme allergène. Le programme allergène couvre certains produits et extraits allergènes pour les personnes admissibles dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO).

Les personnes admissibles au PMO n'auront pas besoin d'un formulaire d'autorisation spéciale pour recevoir un auto-injecteur d'épinéphrine (p. ex. Allerject®, Emerade<sup>MC</sup>, EpiPen® ou EpiPen Jr®) dans le cadre du programme allergène. Toutefois, une ordonnance valide autorisant la distribution de l'auto-injecteur d'épinéphrine sera requise pour obtenir un financement dans le cadre du programme. Veuillez noter que les différentes marques d'auto-injecteurs d'épinéphrine admissibles à la couverture du programme allergène ne sont pas considérées comme interchangeables entre elles.

À partir du 21 octobre 2020, les produits Emerade<sup>MC</sup> suivants sont financés par le programme allergène :

Code	Marque de commerce	Nom générique	Teneur	Fabricant	Prix unitaire/Montant payé par le ministère de la Santé
02458446	Emerade <sup>MC</sup>	Épinéphrine (bitartrate d'épinéphrine)	0,3 mg/0,3 mL	Bausch Health, Canada Inc.	81,0000 \$
02458454	Emerade <sup>MC</sup>	Épinéphrine (bitartrate d'épinéphrine)	0,5 mg/0,5 mL	Bausch Health, Canada Inc.	81,0000 \$

**Contexte du programme allergène**

Le programme allergène offre une prise en charge au premier dollar pour les bénéficiaires admissibles au PMO pour certains médicaments utilisés pour traiter les allergies et les réactions allergiques.

Les produits d'extraits allergéniques remboursés par l'entremise du programme allergène peuvent être fournis par un fournisseur d'extraits allergéniques autorisés ou une pharmacie de détail accréditée.

**Renseignements supplémentaires****Pour les pharmacies**

Téléphonez au Service d'assistance du PMO pour les pharmacies au 1 800 668-6641.

**Pour tous les autres fournisseurs de soins de santé et le grand public**

Téléphonez à la ligne INFO de ServiceOntario : 1 866 532-3161 (ATS : 1 800 387-5559). À Toronto, ATS : 416 327-4282.